

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

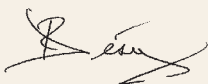
Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés de l'Ordre et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Le système comptable de l'Ordre ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

La direction est d'avis que ces états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada en tenant compte, dans les limites raisonnables, de tous les éléments importants dans le cadre des conventions comptables mentionnées aux notes complémentaires.

Le président du Bureau,



Richard Désy, FCMA

Le président-directeur général,



François Renaud, FCMA

Aux membres de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec au 31 mars 2008 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(Signé) BDO Dunwoody s.r.l. / S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal (Québec)
Le 21 avril 2008

Charges

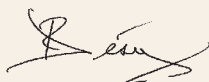
Formation et qualité		
Épreuves nationales	39 030 \$	122 033 \$
Programme de leadership stratégique CMA	765 508	588 665
Programmes exécutifs	588 917	530 439
Inspection professionnelle	61 707	36 400
Syndic	50 865	70 191
Discipline	141 632	64 098
Révision	-	69
Conciliation et arbitrage des comptes	670	263
Formation continue	67 444	21 752
Comité de la formation	4 207	20 727
Ressources humaines	537 610	529 564
Autres frais d'exploitation	20 562	8 779
Marketing et développement des affaires		
Recrutement	187 775	211 817
Développement des affaires et sections régionales	27 868	26 105
Ressources humaines	441 444	429 483
Autres frais d'exploitation	31 743	16 952
Affaires publiques et communication		
Événements	325 301	317 632
Publicité et promotion	516 398	518 921
Publications	80 282	76 593
Ressources humaines	385 797	361 280
Autres frais d'exploitation	4 662	4 570
Comités	127 309	129 431
Contributions à des organismes affiliés		
Quote-part à la Société des comptables en management du Canada	1 423 794	1 334 766
Quote-part au Conseil interprofessionnel du Québec	21 252	20 860
Quote-part à l'Office des professions du Québec	10 221	7 592
Opérations et Direction générale		
Loyer et entretien des locaux	352 262	327 883
Fournitures de bureau	55 435	64 312
Centre informatique	122 787	80 330
Direction générale	71 194	53 563
Honoraires professionnels	64 577	62 885
Honoraires professionnels – Usurpation du titre	9 163	9 037
Amortissement des immobilisations	252 705	244 156
Ressources humaines	987 697	1 032 107
Autres frais d'exploitation	219 353	229 162
	7 997 171	7 552 417
Excédent des produits par rapport aux charges	130 930 \$	134 123 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Bilan consolidé

31 mars	2008	2007
Actif		
Court terme		
Encaisse	1 295 841 \$	1 226 188 \$
Placements temporaires (Note 4)	4 521 909	4 230 114
Débiteurs	262 924	212 174
Stocks, au coût	71 446	79 316
Frais payés d'avance	449 955	399 380
	6 602 075	6 147 172
Immobilisations (Note 5)	739 680	745 619
	7 341 755 \$	6 892 791 \$
Passif et actifs nets		
Court terme		
Créditeurs et charges à payer	854 140 \$	767 389 \$
Taxes de vente à payer	494 201	484 296
Produits reportés (Note 6)	4 613 755	4 392 377
	5 962 096	5 644 062
Actifs nets		
Investis en immobilisations	739 680	745 619
Non affectés	639 979	503 110
	1 379 659	1 248 729
	7 341 755 \$	6 892 791 \$

Pour le Bureau



Richard Désy, FCMA
Président



Joanne Couture, FCMA
Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars			2008	2007
Actifs nets	Investis en Immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde, début d'exercice	745 619 \$	503 110 \$	1 248 729 \$	1 114 606 \$
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(252 705)	383 635	130 930	134 123
Investis en immobilisations	246 766	(246 766)	-	-
Solde, fin d'exercice	739 680 \$	639 979 \$	1 379 659 \$	1 248 729 \$

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Rentrées de fonds - membres, candidats et autres		9 655 432 \$	7 337 675 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel		(7 690 515)	(6 640 076)
Intérêts reçus		50 913	45 143
		2 015 830	742 742
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition de placements temporaires		(9 780 598)	(7 388 245)
Disposition de placements temporaires		9 583 627	7 152 155
Acquisition d'immobilisations		(246 766)	(295 537)
		(443 737)	(531 627)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice			
		1 572 093	211 115
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début d'exercice			
		1 729 639	1 518 524
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin d'exercice			
		3 301 732 \$	1 729 639 \$
Représentés par :			
Encaisse		1 295 841 \$	1 226 188 \$
Placements temporaires		2 005 891	503 451
		3 301 732 \$	1 729 639 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 mars 2008

1. Statut et nature des activités

L'Ordre des comptables en management accrédités du Québec (CMA) est un ordre professionnel à titre réservé dont la principale fonction est d'assurer la protection du public. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats remplissant les conditions nécessaires, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. Il est affilié à la Société des comptables en management du Canada (SCMC). Ces états financiers rendent compte des activités de l'Ordre et des sections régionales.

L'Ordre est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu du *Code des professions* et est considéré comme tel au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Changement de conventions comptables

Le 1^{er} avril 2007, l'Ordre a adopté rétroactivement, sans retraitement des périodes précédentes, les nouvelles normes comptables publiées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), soit le chapitre 3855, Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation, et le chapitre 3861, Instruments financiers - Informations à fournir et présentation. Ces nouvelles normes traitent du classement, de la constatation et de l'évaluation des instruments financiers dans les états financiers. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur les soldes d'ouverture.

3. Principales conventions comptables

Consolidation	Les états financiers consolidés comprennent tous les comptes de l'Ordre et des sections régionales.						
Stocks	Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.						
Immobilisations	Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants : <table><tr><td>Mobilier et agencement</td><td>10 % et 20 %</td></tr><tr><td>Équipement informatique</td><td>25 %</td></tr><tr><td>Logiciels et progiciels</td><td>20 %</td></tr></table>	Mobilier et agencement	10 % et 20 %	Équipement informatique	25 %	Logiciels et progiciels	20 %
Mobilier et agencement	10 % et 20 %						
Équipement informatique	25 %						
Logiciels et progiciels	20 %						
Constatation des produits	L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Les cotisations provenant des membres et des candidats sont portées aux résultats sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.						
Apports reçus sous forme de services	Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.						
Instruments financiers	Les instruments financiers de l'Ordre comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change et de crédit importants provenant de ces instruments financiers.						

Juste valeur des actifs et passifs financiers	Les actifs et passifs financiers, à savoir l'encaisse, les placements temporaires, les débiteurs et les créditeurs, sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.
Classement des instruments financiers	<p>L'Ordre classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes, en fonction de l'objectif pour lequel l'actif a été acquis. L'Ordre applique une convention comptable pour chaque catégorie de la façon suivante :</p> <p><i>Détenus à des fins de transaction</i> Cette catégorie comprend l'encaisse et le fonds commun de placement. Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats.</p> <p><i>Placements détenus jusqu'à l'échéance</i> Il s'agit d'actifs financiers qui ne sont pas des instruments dérivés avec des paiements fixes ou pouvant être déterminés, et des échéances fixes, que la direction de l'Ordre a la ferme intention et l'habileté de détenir jusqu'à l'échéance; ils comprennent les acceptations bancaires classées dans les placements temporaires. Ces actifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.</p> <p><i>Prêts et créances</i> Ils comprennent les débiteurs qui sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une éventuelle provision pour perte de valeur.</p> <p><i>Autres passifs financiers</i> Cette catégorie comprend les créditeurs. Ces passifs sont initialement constatés à leur juste valeur puis comptabilisés au coût après amortissement, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.</p> <p>Les coûts de transaction de chaque catégorie sont passés en charge lorsqu'ils sont engagés.</p>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'argent en caisse, les soldes en banque et les placements temporaires ayant des échéances inférieures ou égales à trois mois.
Utilisation d'estimations	La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.
Nouvelles règles comptables	<p>Les nouvelles règles comptables, qui ont été émises mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui peuvent avoir des répercussions sur l'Ordre, sont les suivantes :</p> <p><i>Informations à fournir concernant le capital</i> Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA - Informations à fournir concernant le capital, stipule l'obligation d'information d'une entité en ce qui a trait à ses objectifs, politiques et procédés de gestion du capital, aux données quantitatives concernant ce que l'entité estime être du capital, à sa conformité aux exigences en matière de capital, ainsi qu'aux conséquences dans le cas où elle ne s'y est pas conformée. Cette norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.</p>

Instruments financiers - Informations et présentation

Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA - Instruments financiers - Informations à fournir, augmente les exigences au chapitre de l'information à fournir pour permettre aux utilisateurs d'évaluer la portée des instruments financiers sur la situation et la performance financières d'une entité, incluant les informations à fournir au sujet de la juste valeur. Le chapitre 3863 du Manuel de l'ICCA - Instruments financiers - Présentation, remplace les exigences actuelles de présentation des instruments financiers qui ont été reportés sans changement. Ces normes sont en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. L'Ordre évalue actuellement les effets de l'adoption de ces changements au chapitre de l'obligation d'information et de la présentation dans ses états financiers.

Stocks

L'ICCA a publié le chapitre 3031 - Stocks, qui donne des directives pour établir les coûts et qui traite d'autres questions concernant la comptabilisation, l'évaluation, l'information et la présentation associées aux stocks. La norme comprend des directives quant au traitement des capacités excédentaires, de l'évaluation des stocks et des amortissements, ainsi que des éléments supplémentaires dont il faut tenir compte pour évaluer le coût des stocks. Cette nouvelle norme est en vigueur pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. L'Ordre évalue actuellement les effets de cette nouvelle norme.

4. Placements temporaires	2008	2007
Acceptations bancaires, entre 2,96 % et 3,74 %, échéant entre le 6 juin et le 8 septembre 2008 (valeur marchande 2008 : 4 516 459 \$; 2007 : 4 224 944 \$)	4 516 954 \$	4 225 288 \$
Fonds commun de placement (coût 2008 : 4 955 \$; valeur marchande 2007 : 4 826 \$)	4 955	4 826
	4 521 909 \$	4 230 114 \$

5. Immobilisations			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et agencement	947 583 \$	680 192 \$	267 391 \$	252 539 \$
Équipement informatique	147 493	117 215	30 278	45 378
Logiciels et progiciels	1 548 547	1 106 536	442 011	447 702
	2 643 623 \$	1 903 943 \$	739 680 \$	745 619 \$

6. Produits reportés	2008	2007
Cotisations perçues d'avance	4 532 917 \$	4 285 461 \$
Autres revenus perçus d'avance	80 838	106 916
	4 613 755 \$	4 392 377 \$

7. Engagement

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010, à verser une somme de 370 697 \$ pour ses locaux. Les paiements minimums futurs exigibles annuellement en vertu du contrat de location pour le loyer de base pour les trois prochains exercices s'élèvent comme suit :

2009	130 944 \$
2010	137 002 \$
2011	102 751 \$

8. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.